



**FORMATION EN
PETITE ENFANCE**

ACUFC.ca/petiteenfance

APPEL DE PROPOSITIONS

PHASE 2 DU PROJET
Formation et renforcement
des capacités des éducatrices et
des éducateurs de la petite enfance

Date limite de réception des propositions :
Le 8 novembre 2021, à 17 h (HNE)

Période couverte par la phase 2 du projet :
Du 1^{er} mars 2022 au 31 mars 2023



ACUFC

ASSOCIATION DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS
DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE



PARTENAIRES PANCANADIENS



Financé par le gouvernement du
Canada par le biais du Programme
de partenariats pour le
développement social - volet Enfants
et familles



TABLE DES MATIÈRES

GLOSSAIRE.....	iii
1. CONTEXTE	1
2. BESOINS RÉELS DANS LES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES EN SITUATION MINORITAIRE	3
3. OBJECTIFS ET EXEMPLES DE PROJETS ADMISSIBLES ET NON ADMISSIBLES	4
Objectifs et exemples de projets admissibles	5
Exemples de projets non admissibles.....	7
4. RÉSULTATS ESCOMPTÉS.....	8
5. NATURE DU SOUTIEN OFFERT	8
Demandeurs admissibles.....	8
Demandeurs non admissibles	9
Coûts admissibles	9
Coûts non admissibles	10
Budget d'exploitation	10
Modalités de versements	10
6. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROPOSITIONS	11
Analyse des propositions.....	12
7. DÉTAIL DES PROPOSITIONS.....	13
Éléments obligatoires.....	13
Autres considérations.....	14
8. ÉCHÉANCIER.....	15
9. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS DE PROJET	16
10. DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	16
11. AUTRES DISPOSITIONS	17
Assurances.....	17
Reddition de comptes	17



GLOSSAIRE

LISTE DES SIGLES

ACUFC	Association des collèges et universités de la francophonie canadienne
CFSM	Communauté francophone en situation minoritaire
CNPF	Commission nationale des parents francophones
EDSC	Emploi et Développement social Canada
FNCSF	Fédération nationale des conseils scolaires francophones
PALO	Plan d'action pour les langues officielles
RDÉE Canada	Réseau de développement économique et d'employabilité du Canada
SSF	Société Santé en français



TERMINOLOGIE UTILISÉE

Bénéficiaire	L'ACUFC est le bénéficiaire d'un accord de contribution avec EDSC dans le cadre de la mise en œuvre du Projet <i>Formation et renforcement des capacités des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance</i> .
Comité de gestion national en petite enfance	Le Comité de gestion national en petite enfance est le mécanisme de gouvernance du Projet <i>Formation et renforcement des capacités des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance</i> . Il est composé de l'ACUFC, de la CNPF, de la FNCSF, de RDÉE Canada et de la SSF.
Demandeur	Il s'agit d'un organisme qui soumet un projet dans le cadre de cet appel de propositions.
Initiative pancanadienne	Il s'agit d'un projet mis en œuvre dans plus d'une province ou d'un territoire, à l'extérieur du Québec.
Partenaires nationaux	Les partenaires nationaux sont les membres du Comité de gestion national en petite enfance, soit l'ACUFC, la CNPF, la FNCSF, le RDÉE Canada et la SSF.
Petite enfance	Dans le cadre du Projet <i>Formation et renforcement des capacités des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance</i> , le terme « petite enfance » correspond à la période de développement de l'enfant qui commence avant la naissance et s'étend jusqu'à l'âge de six ans.
Plan de durabilité	Il s'agit d'une description des activités du projet qui pourraient ou devraient normalement se poursuivre après la fin du financement.
Projet Formation et renforcement des capacités des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance	Le Projet vise à soutenir des projets de formation et de renforcement des capacités des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance qui travaillent dans les communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) pour ainsi améliorer la qualité des services à la petite enfance.
Projets	Les projets font référence aux initiatives de formation et de renforcement des capacités des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance qui sont soumises pour fins d'évaluation et de sélection dans le cadre de cet appel de propositions.
Sous-bénéficiaires	Les sous-bénéficiaires sont des organismes ou des établissements des CFSM avec lesquels l'ACUFC aura signé des ententes de financement dans le cadre de la mise en œuvre du Projet <i>Formation et renforcement des capacités des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance</i> .

1. CONTEXTE

Dans le cadre du Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023 (PALO) : Investir dans notre avenir, l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC), en collaboration avec ses partenaires siégeant au Comité de gestion national en petite enfance, a obtenu un financement d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) pour mettre en œuvre le Projet *Formation et renforcement des capacités des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance*.

1.1 Projet *Formation et renforcement des capacités des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance*

Ce Projet vise à appuyer la réalisation d'initiatives et le développement de collaborations favorisant **la formation adéquate des éducatrices et des éducateurs francophones de la petite enfance et l'accroissement de leur nombre dans les CFSM**. Afin d'atteindre cet objectif, l'ACUFC, en collaboration avec ses partenaires nationaux, a réalisé, dans un premier temps, [un état des lieux du secteur de la petite enfance](#) dans les communautés francophones en situation minoritaire. Cette démarche a permis de cibler les priorités en matière de formation et de lancer, en novembre 2019, un premier appel de propositions en vue de financer des initiatives de formation, de recrutement et de maintien en poste du personnel de la petite enfance en milieu minoritaire francophone. À la suite de cet appel de propositions, 24 projets (5 pancanadiens et 19 régionaux) ont été sélectionnés et recevront un financement totalisant 8 millions de dollars d'ici le 31 mars 2022. Ces projets s'appuient sur la création de plus d'une centaine de partenariats et sont présentement mis en œuvre. Un deuxième appel de propositions couvrant la phase 2 du Projet, soit la période du 1^{er} mars 2022 au 31 mars 2023, fait l'objet de ce document.

1.2 Comité de gestion national en petite enfance

Le Comité de gestion national en petite enfance est chargé d'assurer l'attribution des fonds, selon une approche consensuelle et conformément aux ententes de contribution entre les partenaires et les bailleurs de fonds, et ce, en lien avec la Stratégie nationale en petite enfance. Cette stratégie appuie la mise en œuvre d'initiatives destinées au développement de la petite enfance et des services de garde en français ainsi qu'à l'amélioration de la santé et du bien-être des jeunes enfants dans les communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) au Canada. Les organismes membres du Comité de gestion national en petite enfance sont les suivants : l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC), la Commission nationale des parents francophones (CNPF), la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF), le Réseau de développement économique et d'employabilité du Canada (RDÉE Canada) et la Société Santé en français (SSF).

Le comité fonctionne selon une approche intermédiaire. Contrairement à une approche traditionnelle de gestion des enjeux, qui est fondée sur la concurrence, une approche intermédiaire privilégie la concertation, la collaboration, le dialogue, le partenariat, la création de synergies et la complémentarité des expertises entre les parties prenantes locales, régionales, provinciales et territoriales. Cette approche intermédiaire favorise l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies en petite enfance adaptées aux besoins des CFSM.

En tant qu'organisme intermédiaire signataire d'un accord de contribution avec EDSC, l'ACUFC, au nom du Comité de gestion national en petite enfance, assure la gestion administrative du Projet *Formation et renforcement des capacités des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance*.

1.3 Deuxième appel de propositions

Dans le cadre de ce deuxième appel de propositions, l'ACUFC et ses partenaires nationaux veulent soutenir des projets de formation et de renforcement des capacités des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance qui travaillent dans les communautés francophones en situation minoritaire pour ainsi améliorer la qualité des services à la petite enfance.

Dans le contexte de ce Projet, l'amélioration des services à la petite enfance signifie :

- Le renforcement de la capacité des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance à pouvoir offrir des services en français dans les CFSM;
- L'accroissement des compétences des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance qui offrent des services en français dans les CFSM;
- L'augmentation de la communication en français avec des enfants et des parents;
- L'élaboration de programmes d'enseignement, de documents et d'outils d'apprentissage en français pour l'apprentissage et la garde de jeunes enfants, adaptés aux CFSM.

L'ACUFC et ses partenaires nationaux cherchent à financer des projets préconisant des méthodes ou des approches novatrices qui sont plus rapides, plus économiques, fondées sur les données et **axées sur les résultats**.

2. BESOINS RÉELS DANS LES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES EN SITUATION MINORITAIRE

L'état des lieux du secteur de la petite enfance dans les CFSM¹ a permis de tirer les grands constats suivants en matière de formation du personnel de la petite enfance :

- Les CFSM connaissent une pénurie chronique de personnel qualifié en petite enfance, ce qui nuit à la qualité des services en français;
- Dans certaines régions, aucune formation initiale en éducation de la petite enfance n'est offerte en français;
- Dans certaines régions, il est impossible de suivre des formations en français pour accéder aux niveaux supérieurs de certification professionnelle;
- Les formations offertes sont parfois inadaptées à la réalité des CFSM;
- La formation continue est offerte exclusivement en anglais dans certaines régions.

¹ Association des collèges et universités de la francophonie canadienne. (2019). *Formation en petite enfance : Faire le point pour aller plus loin. RAPPORT 1 - État des lieux dans les communautés francophones en situation minoritaire.* [Rapport 1 état-des-lieux.pdf \(acufc.ca\)](#).

3. OBJECTIFS ET EXEMPLES DE PROJETS ADMISSIBLES ET NON ADMISSIBLES

Les deux objectifs de cet appel de propositions correspondent aux objectifs du *Projet Formation et renforcement des capacités des éducatrices et éducateurs de la petite enfance*. Ils visent à combler, dans une certaine mesure, les besoins réels en matière de formation en éducation de la petite enfance. Ces objectifs sont les suivants :

1. **Élaborer des formations adaptées aux besoins des communautés francophones en situation minoritaire;**
2. **Assurer, au moyen de la formation initiale et continue, le recrutement et le maintien en poste des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance dans les communautés francophones en situation minoritaire.**

Afin de réaliser ces objectifs, les projets soumis devront spécifiquement permettre :

- **D’offrir de la formation aux éducatrices et aux éducateurs de la petite enfance dans les CFSM;**
- **De maintenir en poste, par l’entremise de la formation, les éducatrices et les éducateurs formés en petite enfance dans les CFSM;**
- **De valoriser, par l’entremise de la formation, la profession d’éducatrice et d’éducateur de la petite enfance dans les CFSM.**

Les projets soumis devront également favoriser l’établissement de collaborations intersectorielles.

Le tableau qui suit présente des exemples de projets admissibles qui visent à réaliser ces objectifs.

Objectifs et exemples de projets admissibles

OBJECTIF 1 : ÉLABORER ET OFFRIR DES FORMATIONS ADAPTÉES AUX BESOINS DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES EN SITUATION MINORITAIRE

Sous-objectifs	Exemples de projets admissibles
Assurer une offre de formation postsecondaire initiale et continue de qualité, en français.	<ul style="list-style-type: none">▪ Élaborer et offrir de nouveaux programmes en français et améliorer des programmes existants en français dans certaines provinces et certains territoires;▪ Adapter des formations initiales aux différents modes de prestation, comme sur le Web;▪ Élargir la capacité d'accueil de programmes existants;▪ Élaborer de nouveaux programmes et améliorer des programmes de perfectionnement professionnel existants selon les besoins ciblés;▪ Adapter des programmes de perfectionnement professionnel aux différents modes de prestation, comme sur le Web;▪ Concevoir des outils pédagogiques pour offrir du perfectionnement professionnel.
Mieux outiller le personnel de la petite enfance dans les CFSM afin qu'il soit en mesure de contribuer à la construction identitaire de sa clientèle.	<ul style="list-style-type: none">▪ Élaborer et améliorer des formations en construction identitaire;▪ Adapter des formations en construction identitaire aux différents modes de prestation (Web, formation des formateurs, etc.);▪ Élaborer ou améliorer des outils en construction identitaire.
Mieux outiller le personnel de la petite enfance dans les CFSM afin qu'il soit en mesure de contribuer à la sécurité linguistique de la clientèle.	<ul style="list-style-type: none">▪ Élaborer et améliorer des formations pour accroître la sécurité linguistique;▪ Adapter des formations visant à accroître la sécurité linguistique aux différents modes de prestation, comme sur le Web;▪ Élaborer ou améliorer des outils afin que le personnel puisse contribuer à la sécurité linguistique de leur clientèle.
Sensibiliser davantage les éducatrices et éducateurs de la petite enfance, actuels et futurs, aux diverses approches pédagogiques des provinces et des territoires en matière d'éducation de la petite enfance.	<ul style="list-style-type: none">▪ Élaborer et adapter des formations pour les éducatrices et éducateurs qui proviennent d'une autre province ou d'un autre pays;▪ Adapter des formations aux différents modes de prestation, comme sur le Web.
Élaborer et mettre en place des formations et des outils afin de renforcer les capacités de gestion et l'exploitation efficace des garderies, tant en milieu scolaire qu'en milieu communautaire.	<ul style="list-style-type: none">▪ Fournir de l'information et un appui continu au personnel de gestion pour que celui-ci soit en mesure de faire des projections sur la rentabilité économique et sur la gestion des ressources humaines en vue de faciliter la gestion quotidienne d'une garderie en fonction de la spécificité de son offre de services aux parents.

OBJECTIF 2 : ASSURER, AU MOYEN DE LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE, LE RECRUTEMENT ET LE MAINTIEN EN POSTE DES ÉDUCATRICES ET DES ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE DANS LES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES EN SITUATION MINORITAIRE

Sous-objectifs	Exemples de projets admissibles
Favoriser le maintien en poste des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance dans les CFSM.	<ul style="list-style-type: none">▪ Offrir des programmes de formation continue dans toutes les CFSM.
Intensifier les activités de recrutement et de rétention des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance dans les CFSM.	<ul style="list-style-type: none">▪ Élaborer et mettre en œuvre des initiatives provinciales ou régionales de valorisation de la profession au moyen de la formation initiale et continue, auprès des jeunes ou d'autres clientèles cibles (p. ex. campagne dans les écoles secondaires, campagne nationale, témoignages vidéo, etc.);▪ Élaborer et mettre en œuvre des initiatives provinciales ou régionales de recrutement et de rétention des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance au moyen de la formation initiale et continue (p. ex. double reconnaissance des crédits, reconnaissance des acquis, cours en blocs, etc.);▪ Concevoir et mettre en œuvre des initiatives provinciales ou régionales pour inciter les jeunes ou les clientèles cibles à s'inscrire à la formation initiale.

Les projets admissibles ne se limitent pas à ceux énumérés dans le tableau précédent. L'ACUFC est disposée à recevoir des propositions portant sur d'autres types de projets ou d'initiatives, en autant que ceux-ci permettent d'atteindre les objectifs visés (p. 4) et les résultats escomptés du *Projet Formation et renforcement des capacités des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance* (p. 8).

Les demandeurs doivent concevoir des projets dont la mise en œuvre s'échelonne du 1^{er} mars 2022 au 31 mars 2023.

L'ACUFC et ses partenaires nationaux encouragent la mise en œuvre d'initiatives interprovinciales et pancanadiennes dans les communautés francophones en situation minoritaire ainsi que la collaboration entre les différents secteurs, notamment la formation postsecondaire, les services aux parents, l'éducation, l'entrepreneuriat et la santé. Il est donc souhaitable que les membres provinciaux et territoriaux des réseaux nationaux partenaires dans ce dossier (ACUFC, CNPF, FNCSE, RDÉE Canada et SSF) collaborent pour soumettre des projets adaptés aux besoins des communautés francophones en situation minoritaire. Des lettres d'appui (2) d'organismes en provenance de différents secteurs sont donc requises pour soumettre une proposition de projet.

Exemples de projets non admissibles

Voici quelques exemples de projets qui ne seraient pas admissibles :

- Projets d'immobilisation;
- Études sur la petite enfance dans les CFSM;
- Programme de bourses en petite enfance;
- Laboratoire expérientiel;
- Congrès, symposiums, foires, etc.;
- Projets qui ne sont pas en lien avec la formation initiale et continue;
- Projets internationaux;
- Projets d'organismes du Québec.

4. RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Les projets soumis devront démontrer de quelle façon ils vont contribuer à l'atteinte d'un ou de plusieurs des résultats escomptés suivants (vous pouvez utiliser cette liste pour vous assurer que votre projet permettra d'atteindre au moins un des résultats escomptés) :

- Les capacités des éducatrices et des éducateurs en services de garde dans les CFSM sont renforcées au moyen de la formation continue;
- Les éducatrices et éducateurs sont motivés à poursuivre leur carrière dans les CFSM grâce aux formations reçues;
- Les éducatrices et éducateurs dans les CFSM ont suivi une ou plusieurs formations offertes en français dans leur région;
- Le nombre d'éducatrices et d'éducateurs de la petite enfance francophones formés pour répondre à la demande du secteur partout dans les CFSM a augmenté.

5. NATURE DU SOUTIEN OFFERT

L'ACUFC et ses partenaires nationaux cherchent à financer à la fois des projets ponctuels avec des résultats immédiats (budget total de 50 000 \$ et plus) et des projets structurants d'envergure (budget total maximum de 250 000 \$).

L'enveloppe financière maximale pour cet appel de propositions est de 2,5 millions de dollars pour l'ensemble des initiatives qui seront retenues.

Demands admissibles

Voici un aperçu des demandeurs admissibles pour cet appel de propositions :

- Organismes sans but lucratif et hors Québec;
- Établissements d'enseignement postsecondaires et conseils scolaires);
- Organisations autochtones (ce qui comprend les conseils de bande, les conseils tribaux et les entités gouvernementales autonomes).

Demandeurs non admissibles

Voici un aperçu des demandeurs non admissibles pour cet appel de propositions :

- Les particuliers et les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux;
- Les organismes à but lucratif;
- Les organismes qui ne sont pas en activité au moment de la soumission de leur proposition;
- Les organismes enregistrés et établis au Québec et ce, même si leurs activités se déroulent à l'extérieur de la province du Québec.

Couts admissibles

Un soutien financier pourrait être accordé pour couvrir les dépenses suivantes :

- Salaires et couts liés à l'emploi de personnel;
- Honoraires de services professionnels;
- Mesures de soutien pour le personnel du sous-bénéficiaire;
- Matériel et fournitures;
- Frais d'impression et de communication;
- Frais de déplacement;
- Services publics;
- Assurances;
- Location de bureaux;
- Location, achat et entretien d'équipement;
- Couts liés à la vérification du projet;
- Évaluations et examens;
- Collecte de données;
- Activités liées à l'enrichissement des connaissances;
- Autres frais administratifs liés au projet, établis selon une méthodologie approuvée.

Couts non admissibles

Les dépenses suivantes ne sont pas admissibles à un soutien financier dans le cadre d'un projet :

- Frais liés à la préparation des propositions de projets;
- Frais liés à des activités qui ont lieu sur le territoire québécois;
- Frais liés aux activités de collecte de fonds;
- Pénalités concernant les retenues sur la paie, imposées par l'Agence du revenu du Canada;
- Contraventions de stationnement;
- Amendes ou sanctions;
- Frais de divertissement;
- Amortissement des immobilisations;
- Honoraires de membres de conseils d'administration;
- Couts d'immobilisation pour la construction d'un immeuble ou pour l'achat de terrains ou d'immeubles;
- Achat de véhicules automobiles;
- Frais juridiques et montants adjugés par un tribunal pour congédiement injustifié ou pour d'autres activités inappropriées ou illégales;
- Achat de boissons alcoolisées;
- Achat de substances illégales;
- Cadeaux ou paiements à titre de témoignages de reconnaissance;
- Autres couts non admissibles en vertu des modalités du programme d'EDSC qui appuie le *Projet Formation et renforcement des capacités des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance*.

Budget d'exploitation

- La proposition de projet doit être accompagnée d'un budget détaillé et équilibré.

Modalités de versements

Les fonds seront versés selon les modalités suivantes :

- Un premier versement de 35 % à 50 % du montant total accordé à la suite de la signature de l'entente;
- Un deuxième versement de 20 % à 40 % du montant total accordé à la suite du premier semestre;
- Un dernier versement de 10 % à 35 % du montant total accordé à l'acceptation du rapport final.

6. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

Les critères d'évaluation sont présentés dans le tableau suivant.

CRITÈRES D'ÉVALUATION D'UNE PROPOSITION DE PROJET	VALEUR PONDÉRÉE (%)
<p>Le projet est axé sur les résultats :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les activités du projet permettent d'atteindre au moins un des objectifs et des résultats escomptés du <i>Projet Formation et renforcement des capacités des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance</i>;• Les résultats du projet concordent avec un ou plusieurs résultats du <i>Projet Formation et renforcement des capacités des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance</i>;• Chaque résultat de projet est associé à une cible et l'organisme a mis en place des mécanismes de suivi pour s'assurer d'atteindre les résultats avec succès;• L'organisme a la capacité de recueillir des données pour évaluer les résultats et pour produire des rapports.	40
<p>Le projet contribue au développement de la petite enfance dans les CFSM :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le projet est fondé sur les besoins réels dans la province ou le territoire du demandeur ou dans les autres CFSM;• Le projet répond plus adéquatement et plus durablement que les solutions existantes à un besoin réel dans la province ou le territoire du demandeur ou dans les autres CFSM;• Le demandeur démontre qu'il a la capacité d'établir et d'entretenir des partenariats avec les réseaux des organismes nationaux partenaires dans les provinces et les territoires pour la réalisation du projet;• Le projet est susceptible d'être transposé dans d'autres CFSM.	40

CRITÈRES D'ÉVALUATION D'UNE PROPOSITION DE PROJET	VALEUR PONDÉRÉE (%)
<p>Le projet est réaliste :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le budget proposé est équilibré. Tous les couts liés au projet sont ventilés et expliqués; • Le demandeur démontre que les fonds sont utilisés de façon appropriée et responsable, autant en ce qui concerne la gestion que l'exécution du projet; • L'échéancier est réaliste; • L'infrastructure et l'équipe proposées permettent la réalisation du projet; • Le demandeur démontre qu'il a la capacité et l'expérience requise dans l'élaboration de formations ou d'outils pédagogiques destinés à la petite enfance pour mener à bien son projet. 	20
Total	100

Analyse des propositions

Les propositions seront évaluées selon les critères d'évaluation par le Comité de gestion national en petite enfance (ACUFC, CNPF, FNCSF, RDÉE Canada et SSF).

7. DÉTAIL DES PROPOSITIONS

Éléments obligatoires

Les propositions doivent inclure les éléments suivants :

- 1. Le formulaire de proposition de projet et les annexes, dument remplis et signés.** Ces documents comprennent :
 - La présentation de l'organisme demandeur, incluant une description de l'expérience et de l'expertise dont dispose l'organisme pour mener à bien les activités du projet;
 - Les détails sur le budget;
 - La déclaration du demandeur;
- 2. L'annexe A :**
 - La description du projet incluant les objectifs, les activités, les étapes de réalisation, le plan de durabilité, les résultats attendus et la mesure des résultats du projet, c'est-à-dire la façon dont seront mesurés les progrès vers l'atteinte des résultats, par exemple les cibles, les outils de collecte de données et les approches d'évaluation et d'examen utilisés;
- 3. L'annexe B :**
 - Le budget détaillé, fondé sur une évaluation réaliste des dépenses requises pour l'exécution des activités proposées;
- 4. L'annexe C :**
 - Deux lettres d'appui d'organismes partenaires, y compris les membres provinciaux et territoriaux des organismes du Comité de gestion national en petite enfance (ACUFC, CNPF, FNCSF, RDÉE Canada et SSF);
- 5. L'annexe D :**
 - Les états financiers du dernier exercice terminé de l'organisme demandeur.

Autres considérations

1. L'ACUFC et ses partenaires nationaux ne sont pas tenus de motiver l'acceptation ou le rejet d'une proposition. L'ACUFC ne s'engage à aucune obligation d'aucune sorte envers les demandeurs.
2. Les propositions retenues ne le seront qu'à titre indicatif pour l'élaboration d'une entente de financement par l'ACUFC. L'entente proposée pourrait inclure des modifications au projet initialement soumis et faire l'objet de discussions avant sa signature par les deux parties.
3. Les propositions de projet doivent être rédigées en français.

8. ÉCHÉANCIER

PRINCIPALES ÉTAPES	DATE
Lancement de l'appel de propositions	23 septembre 2021
Mise en ligne du formulaire de proposition de projet	23 septembre 2021
Webinaire à propos de l'appel de propositions	6 octobre 2021, à 12 h (HAE)
Date limite pour soumettre des propositions sur la page Web acufc.ca/petiteenfance	8 novembre 2021, à 17 h (HNE)
Évaluation des propositions de projet	Novembre 2021
Décision définitive sur le financement	Décembre 2021
Négociation des ententes	Janvier 2022
Signature des ententes	Février 2022
Début des projets	1 ^{er} mars 2022

9. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS DE PROJET

Les demandeurs doivent se créer un compte et remplir le formulaire interactif en ligne disponible sur la page Web du Projet *Formation et renforcement des capacités des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance* : acufc.ca/petiteenfance.

Les informations sur le processus de présentation d'une proposition de projet se trouvent dans le **Guide du demandeur** disponible sur la page Web : acufc.ca/petiteenfance.

Les propositions devront être soumises **au plus tard le 8 novembre 2021, à 17 h (HNE)**.

Pour que leur proposition de projet soit acceptée et analysée, les demandeurs doivent :

- Remplir le formulaire de proposition de projet;
- Soumettre une demande complète (formulaire et déclaration signés accompagnés des annexes) dans les délais prescrits;
- Soumettre un projet répondant aux objectifs et aux résultats de l'appel de propositions et respectant les critères d'admissibilité.

10. DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Les demandes de renseignements doivent être envoyées à petiteenfance@acufc.ca.

Vous pouvez aussi joindre Catherine Rousseau, gestionnaire du programme petite enfance, au 613-244-7837, poste 103.

11. AUTRES DISPOSITIONS

Cet appel de propositions couvre les exercices financiers suivants :

- Du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022;
- Du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023;

L'ACUFC ne s'engage pas à fournir un financement supplémentaire ou futur pour les projets sélectionnés au-delà de la période de réalisation des projets.

Assurances

- Les sous-bénéficiaires devront obtenir et maintenir, pour la période de réalisation du projet, une couverture adéquate d'assurance responsabilité civile générale pour couvrir toute réclamation, incluant celles pour blessures corporelles ou dommages matériels résultant de toute chose faite ou omise par le sous-bénéficiaire, ses employés ou ses agents ou les participants au projet, le cas échéant, dans la réalisation du projet.

Reddition de comptes

- Les sous-bénéficiaires de cet appel de propositions devront soumettre leurs livrables au plus tard le 31 mars 2023. Ils devront aussi soumettre à l'ACUFC :
 - Des rapports d'étape (trimestriels);
 - Des rapports financiers du projet (semestriels);
 - Un rapport final incluant les résultats du projet.
- Les sous-bénéficiaires seront aussi sollicités pour participer à des rencontres ponctuelles, pour remplir des sondages ou pour fournir d'autres informations sur leurs projets.
- Les sous-bénéficiaires devront aussi se soumettre à une ou à plusieurs vérifications des livres et ils devront permettre aux représentants de l'ACUFC d'avoir accès à leur lieu d'exploitation et à leur lieu d'affaires afin que ces derniers puissent procéder à l'inspection et au suivi de la gestion des projets.